



COMPTE RENDU DE LA COSS CANSSM DU JEUDI 18 JUIN 2026

1 – APPROBATION PV DU 21 Mai 2026

OK sur PV à l'unanimité – Sans modification

2 – DECISION MODIFICATIVE 2026 DES SERVICES SAAD DE LA DG EST

Renouvellement de la flotte de téléphones – Budget non prévu – Complément budgétaire de 27K€ - Budget annuel passe à 58K- OK unanimité.

3 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET CENTRES DE SANTE – CREATION D'UNE NOUVELLE GESTION BUDGETAIRE DIRECTION REGIONALE NORD

Concerne Centre de santé dentaire LENS (Rue de La Bassée) + projet FILIERIS de relocalisation de l'activité dentaire de Billy Montigny (pharmacie fermée et locaux vétustes, dentiste fonctionne avec un générateur) – OPPORTUNITE : le groupe AESIO libère locaux centre-ville de LENS (4 cabinets dentaires) , possibilité de rachats de 4 fauteuils dentaires en très bon état - Offre prochaine à LENS plein Centre-ville : ambulatoire + centre de santé + spécialités dans des locaux tout neufs et complètement modernisés – Locaux La Bassée vides seront mis en vente.

4 – INSTALLATION D'UN OSTEODENSITOMETRE POLYCLINIQUE SAINTE BARBE CARMAUX

Accord – Cout : 27,5K€

5 – FINANCEMENT CREATION EXTENSION ET DEVELOPPEMENT HOSPITALISATION (HDJ) JOUR ETABLISSEMENT SANTE LA POMAREDE

Financement prêt sans intérêt 4M€ - Superbe établissement qui connaît un développement « inouï ». Accord

6 – DEPOT DE DOSSIER POUR RACHAT DE 15 PLACES DE SSIAD AU CENTRE HOSPITALIER D'ALBI

Délibération pour engager demande – Reprise de 2 à 3 salariés – Objectif : consolidation de l'activité conjointement avec la SAD. Accord « feu vert »

7 – DEMANDE DE CESSION D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SERVICE SAD AIDE DE L'ASSOCIATION « UN PAS VERS L'AUTISME » (SAINT ETIENNE) PERMETTANT CONSTITUTION D'UN SAD ET SOINS FILIERIS A LA RICAMARIE

33 places - Partenariat avec « un pas vers l'autisme » sous réserve reprise de 3 salariés – Reprise d'autorisation se fait sans reprise de passif au 1/1/27 - Filieris ne prend pas en charge le Handicap, mais seulement activité SAD – les 3 personnes reprises feront l'objet d'une mise à disposition de l'activité « autisme ».

8 – REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Tout résident en EHPAD peut recevoir sa famille à toute heure. Exercice du « droit de visite » H24/24, sans justifier demande. Le droit de visite ne peut pas être milité (sauf cas vraiment exceptionnel) . La modification contractuelle a été faite dans tous les EHPAD : il n'existe plus d'horaire pour le droit de visite ; En cas de fermeture, nécessité de donner un numéro d'appel téléphonique si visite entre 21h et 6h du matin, en particulier lors des périodes de fin de vie. Chaque directeur d'EHPAS devra gérer les accès / sécurité et accessibilité.

9 – AVENANT N°1 ACCORD NATIONAL DES CENTRES DE SANTE

Avenant signé le 5 Juin – Définit les conditions d'éligibilité au réseau France Santé – sui les centre de soins répondant aux critères d'accès aux soins rémunération à hauteur de 10.000€ pour les 2 critères socles + 50 000€ pour les briques de 2 indicateurs. 2^{ème} année 40.000€ socle + 2500€ / briques - 3^{ème} année 30.000€ + 5.000€ à compter 2029 10.000€ +10.000€.

Les fonds obtenus ne doivent pas être utilisés pour augmenter les rémunérations mais affectés à la réduction des déficits.

Les demandes de labellisation doivent être déposées début Juillet.

La labellisation constitue une reconnaissance du rôle de Filiaris sur notre territoire. Il est important d'encourager les modèles économiques de centre de santé polyvalents. Exemple Arras : Filiaris + UGECAM.

Avenant 1 évoque également lutte contre la fraude. Il faut sécuriser les feuilles de soins par envoi numérique + obligation carte vitale + carte professionnelle des médecins à jour.. En cas de feuilles de soins non sécurisés < 50%, possibilité d'arrêt des prises en charge.

10 – ACCUEIL DES STAGIAIRES DANS LES CENTRES SANTE FILIERIS

Accueil des « docteurs juniors » - Docteur juniors est un étudiant qui a validé son internat et soutenu sa thèse. Doit réaliser 2 semestres en centres santé ou en hôpital – Il est autonome mais supervisé par maître de stage – 53 médecins ont été agréés maitres de stage (26 Nord , 21 Sud , 6 Est) – Actuellement 213 stagiaires ont été accueillis , 83 médecins, 120 infirmiers, 16 autres professions.

Candidatures sont faites sur plateforme à compter du 2 Novembre. Important d'accueillir des stagiaires pour politique RH de recrutement des jeunes.

11 – RECRUTEMENT MEDECINS ET DENTISTES

Au 1/1/26 245 847 médecins en France (+ 14 520 arrivées et – 10 820 , départs). – Environ 11.000 thésés / an. La part du salariat augmente et arrive aujourd'hui à 47% -

Prochaine réunion : CA le 25 Juin 2026